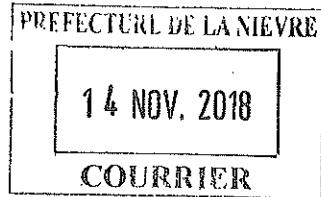


M et Mme B

58110 Mont et Marré

Tel :

Mail : orange.fr



Mont le 10 Novembre 2018

Madame le Préfet de la Nièvre

Objet : Projet d'un parc éolien sur la commune de Bazolles

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la copie du courrier qui a été remis au Commissaire Enquêteur de Bazolles le 7 Novembre 2018.

Nous avons découvert ce projet récemment et déplorons le manque total de communication de la part de la commune de Bazolles.

Comme vous pourrez le constater après la lecture de notre courrier, de nombreuses questions attendent une réponse de la part du commissaire Enquêteur

Nous n'adhèrerons pas à ce projet d'éoliennes pour de nombreuses raisons :

- Rentabilité économique de ce projet.
- nuisances sonores ou infrasons
- perte de valeur des maisons voisines
- menace des pales pour les oiseaux protégés
- Atteinte aux paysages ou au cadre de monuments historiques
- Impact sur le tourisme, vecteur économique essentiel pour la Nièvre
- etc

Et il va de soi que nous nous opposerons à tout autre projet éolien dans la région car ces éoliennes cannibalisent l'espace rural, et si elles ne tournent réellement que 23 % du temps en moyenne, elles sont bien visibles 100 % de l'année.

Nous vous prions d'agrérer Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

let N° -

58110 Mont et Malle

mail :

dorange.fr

J'ont le 25 octobre 2018

Monsieur le Commissaire Enquête

Objet : Projet Eoliennes sur la commune de Bazolles.

Suite à l'ouverture de l'enquête publique concernant le parc de 6 Eoliennes sur la Commune de Bazolles, nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes :

1) Relevés de l'antenne de mesure du vent (et autres paramètres ?...) mis en place sur Bazolles.

En effet, la Nièvre n'est pas une région verte. Les résultats économiques du parc de Clamecy montrent un déficit depuis 4 ans. Les relevés de mât de mesure doivent apporter des éléments économiques sur la rentabilité de ce parc Eolien.

A ce jour l'ADEME n'a pas eu ces informations
la préfecture

- 2) Nous souhaiterions obtenir l'étude technico-économique qui fera ressortir les kWh fournis par le parc éolien, les investissements initiaux et le coût d'entretien.
- 3) Nous demandons également le rapport entre l'énergie produite et celle qui correspond à la puissance nominale affichée.
- 4) La société Global Win Power France sera-t-elle l'exploitant du site pendant toute la vie des park éolien ?
En cas de défaillance de la société, qui sera le repreneur et selon quelles conditions ?
- 5) Dévaluation de la valeur immobilière des biens situés à proximité du parc éolien.
Quelles compensations envisagez-vous auprès des propriétaires concernés ?
Des procès prouvent que l'implantation d'éoliennes démineurent de façon significative la valeur d'un bien immobilier situé à proximité d'éoliennes.
- 6) Pouvez nous avoir des précisions sur le raccordement électrique entre le poste éolien et le réseau National (acier, esterre...?)

7/ Nuisances sonores. Les éoliennes sont situées à 600 m d'une habitation, 800 m de l'école communale. Nous demandons que l'étude acoustique soit refaite en bande étroite, avec des résultats de décibell (WTS).

De plus, le rapport ne fait pas apparaître clairement le relevé des émissions sonores sur site avant la mise en place du parc éolien, avec des zones significatives.

8/ Nous demandons une clarification des responsabilités en cas de brouillage des signaux analogiques de la télévision. Le projet a-t-il été envoyé à l'Agence Nationale des Fréquences ?

9/ Aviation militaire.

Nous constatons des passages réguliers à très basse altitude d'avions militaires.

La mise en place des éoliennes ne va-t-elle pas provoquer des interférences avec les radars militaires et ainsi provoquer des accidents graves dans la région ?

10/ Impact sur le réseau routier et sécurité des personnes.

Le réseau routier actuel est-il adapté aux passages répétés de nombreux poids lourds (Beton, malterre) etc... ?, connus exceptionnels ?

Qui prendra en charge la réfection des chaussées ?

11) Nuisances visuelles.

Lumieres égoutardes. Effet stroboscopique...
Ces éléments et nuisances impactent la santé des habitants de la région.

12) Impact sur le tourisme

a) Dans un rayon de 4 kms, il existe plusieurs gîtes et chambres d'hôtes. La présence d'éléphants fera baisser la fréquentation de façon évidente de ces sites. Les gîtes de France ont refusé la classification d'hébergements à proximité des éléphants.

b) Degravation des site Canal du Nivernais entre l'église de Chavannes et les étangs de Baye, sachant que le Canal du Nivernais est un des principaux sites visités par les touristes dans la région.

13) Impact sur les animaux.

Des études ont démontré un impact sanitaire ^{neg} sur les bovins vivant à proximité d'éléphants. (troubles du comportement...). Cette étude est également inquiétante pour la santé des habitants.

Les oiseaux, une réserve dans les étangs ^{du} Baye à 2 kms du parc éléphant peut être impacté par le parc éléphant. La région est habité par de nombreuses espèces

d'oiseaux protégés (la grue Cendrée, le milan Royal...). Ces oiseaux passent régulièrement au dessus du futur parc éolien. Les pâles représentent un réel danger pour ces oiseaux.

A noter également la présence de nombreuses chauves-souris dans la région. Les éoliennes peuvent entraîner la mort de celles-ci soit par collision des pâles, soit par barotraumatisme (la pression de l'air induite par le mouvement des pâles provoque une implosion de leurs tissus internes).

- Un recensement de ces espèces a-t-il été réalisé?
- Des écoutes d'ultra son à haute altitude ont-elles été effectuées?
- La Ligue Protectrice des Oiseaux de la Nièvre a-t-elle été consultée?

En Conclusion :

Nous déplorons le manque total d'information sur ce projet. Mais l'avons découvert par le biais d'un article dans le journal du Centre alors que notre habitation est située à moins de 4 km de l'éventuel futur site. A priori aucune communication de la Mairie de Bazolles n'a été faite auprès des villages aux alentours.

Nous émettons de nombreuses réserves sur la pertinence de ce parc éolien, tant sur le bien fondé technique et économique, sur les dégradations de la qualité de vie des habitants et l'impact négatif sur la faune locale et les espèces protégées.

Nous ne sommes pas dans

une zone ventée, les relevés météorologiques de la Nièvre le prouvent. De ce fait, il est impossible de rentabiliser des investissements de Parcs Eoliens. Mesdames et Messieurs les élus de l'assemblée, en assumerez-vous la responsabilité? ou ferez-vous appel une fois de plus aux contribuables pour faire face à cette situation économique catastrophique. En aucun cas, nous ne tolérerons de supporter des déficits aussi élevés que le parc éolien de Clamecy-Billy-s. Oisy et autres futurs sites.

Vos éoliennes ne fonctionnent pas avec du vent, mais avec des subventions. Arrêter ces subventions et l'enquête sur les commerçants de communes, communes, propriétaires terriens et autres délégués se terminera inévitablement.

Nous sommes également convaincues que les parcs éoliens sont un véritable cauchemar pour notre environnement et un réel problème écologique pour le recyclage des matériaux utilisés.

La Nièvre se retrouve dans la prochaine décennie avec d'énormes "objets à problème" sans solution, pesant de 200 à 300 tonnes chacun et qui "fonctionneront" le paysage de notre département. Merci pour le tourisme, vecteur économique une énergie qui ne représentera que 2% de notre production énergétique !

Ce courrier est à destination du commissaire enquêteur du futur site de Bezolles afin que des éléments de réponses nous soient apportés.

Nous transmettons également une copie de ce courrier à :

- Député de la Nièvre
- Madame le Préfet de la Nièvre
- le président de la Communauté de Communes du Bzg
- Messieurs et Mesdemoiselles Maires des communes de Bazolles, Creux la Ville, St Maurice, St Sauveur, Achun, Montceau, Mont et Marri, Châtillon en Bassigny, Ravy
- Autres destinataires que nous jugerons utiles.

Yont

